

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

GILNOX Antioxydant Spray;Colourless

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Code du produit : VU1A002G12  
Nom du produit : GILNOX Antioxydant Spray;Colourless

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Encre d'imprimerie ou Additif  
Utilisations déconseillées : Aucune connue.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Manufacturier / Distributeur : Flint Group Germany GmbH  
Sieglestrasse 25  
D-70469 Stuttgart  
GERMANY  
Adresse courriel de la personne responsable de cette FDS : MSDS.Germany.Stuttgart.SF@flintgrp.com

### 1.4 Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)

+49 (0) 621-60-43333 24 h

### Historique

Date d'impression : 03.05.2017.  
Date d'édition/ Date de révision : 23.12.2016.  
Date de publication précédente : 14.12.2016.  
Version : 3.03

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classement de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement 1272/2008/CE [CLP/GHS]

AÉROSOLS - Catégorie 1

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 1

DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2

Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur les effets sur la santé et les symptômes.

### 2.2 Éléments de l'étiquette

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

**SECTION 2: Identification des dangers**

<b>Mentions de danger</b>	: H222 - Aérosol extrêmement inflammable. H229 - Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges. H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseils de prudence</b>	: P260 - Ne pas respirer les gaz, vapeurs ou aérosols. P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P410 - Protéger du rayonnement solaire. P412 - Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. P251 - Ne pas perforer ni brûler, même après usage. P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. P331 - Ne PAS faire vomir. P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales. P405 - Garder sous clef.
<b>Éléments d'une étiquette complémentaire</b>	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
<b>Ingrédients dangereux</b>	: naphtha (petroleum), hydrodesulphurized heavy
<b>Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux</b>	: Non applicable.

**2.3 Autres dangers**

<b>PBT</b>	: P: Non disponible. B: Non disponible. T: Non disponible.
<b>vPvB</b>	: vP: Non disponible. vB: Non disponible.

**SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients****3.2 Mélanges** : Mélange

Nom du produit ou de l'ingrédient	Identificateurs	%	Classification	
			Règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]	Type
naphtha (petroleum), hydrodesulphurized heavy	REACH #: 01-2119458049-33 CAS: 64742-82-1 Indice: 649-330-00-2	≥25 - ≤50	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 STOT RE 1, H372 (système nerveux central (SNC)) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066	[1]
2-tert-butylhydroquinone	EC: 217-752-2 CAS: 1948-33-0	≤5	Acute Tox. 4, H302	[1]
1,2,4-triméthylbenzène	EC: 202-436-9 CAS: 95-63-6	≤3	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H332	[1] [2]

### SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

2,5-di-tert-butylhydroquinone	Indice: 601-043-00-3 EC: 201-841-8 CAS: 88-58-4	≤0.3	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 (M=1)	[1]
-------------------------------	---	------	---	-----

Consulter la section 16 pour le texte complet des phrases de danger déclarées ci-dessus.

Aucun autre ingrédient n'est présent qui, à la connaissance actuelle du fournisseur, soit classé et qui contribue à la classification de la substance et qui, par conséquent, exige d'être déclarée dans la présente section.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, TBP, tPtB, substance de préoccupation équivalente ou n'est associé à une limite d'exposition en milieu de travail et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

#### Type

[1] Substance classée comme présentant un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance ayant une limite d'exposition en milieu de travail

[3] La substance remplit les critères pour les substances PBT selon le règlement (CE) no 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères pour les substances vPvB selon le règlement (CE) no 1907/2006, Annexe XIII

[5] Substance d'une préoccupation équivalente

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### SECTION 4: Premiers soins

#### 4.1 Description des premiers secours

- Généralités** : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
- Inhalation** : Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter immédiatement un médecin.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas provoquer le vomissement. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Ne rien administrer par voie orale. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8).

**GILNOX Antioxydant Spray; Colourless**

## **SECTION 4: Premiers soins**

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Voir Information toxicologique (section 11)

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.

## **SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

- Utilisables Moyens d'extinction : Recommandé : , mousse antialcool, CO<sub>2</sub>, poudres, eau pulvérisée
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser : NE PAS utiliser de jet d'eau.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers de la substance ou du mélange : Aérosol extrêmement inflammable. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Le gaz peut s'accumuler dans les endroits bas ou confinés ou parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flamme provoquant un incendie ou une explosion. Une bombe aérosol qui éclate peut être propulsée d'un feu à grande vitesse. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Produit de décomposition thermique dangereux : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone

### **5.3 Conseils aux pompiers**

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les contenants exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive. Les vêtements pour les pompiers (y compris les casques, les bottes et les gants de protection) conformes à la norme européenne EN 469 procureront une protection de base lors d'incidents chimiques.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

### **6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

- Pour le personnel non affecté aux urgences : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. En cas de rupture d'une bombe aérosol, la vigilance s'impose en raison de l'échappée rapide du contenu sous pression et du propulseur. En cas de rupture d'un grand nombre de conteneurs, traiter comme si un produit en vrac s'était déversé conformément aux instructions dans la section Nettoyage. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

### **6.2 Précautions environnementales**

Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

### **6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants.

### **6.4 Référence à d'autres sections**

Consulter la section 1 pour des renseignements sur les contacts en cas d'urgence.  
Consulter la section 13 pour d'autres renseignements sur le traitement des déchets.  
Consulter la Section 8 pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle approprié.

## **SECTION 7: Manutention et stockage**

### **7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

En raison de la teneur en solvants organiques du mélange : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Éviter la création de concentrations inflammables ou explosives de vapeur dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle. En outre, le produit doit exclusivement être utilisé dans des zones où l'utilisation de flammes nues ou autres sources d'inflammation a été interdite. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de la poussière, des particules, des embruns ou du brouillard générés par l'application de ce mélange. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Toujours conserver dans des récipients constitués de la même matière que celui d'origine. Conforme à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

### **7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Stocker conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.  
Stocker dans une zone sèche, fraîche et bien ventilée, loin des matières incompatibles (voir rubrique 10).  
Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.  
En raison de la teneur en solvants organiques du mélange :  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

### **Directive Seveso - seuils de déclaration (en tonnes)**

#### **Critères de dangerosité**

## SECTION 7: Manutention et stockage

Catégorie	Avis et seuil de la MAPP (politique de prévention des accidents majeurs)	Seuil de notification de sécurité
P3a : Aérosols inflammables contenant des gaz inflammables ou des liquides inflammables	150	500
E2 : Dangereux pour le milieu aquatique - chronique 2	200	500
8 : Extrêmement inflammable (R12 ou toute substance inflammable maintenue à une température supérieure au point d'ébullition)	10	50
9ii : Toxique pour l'environnement	200	500

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable.

### 7.4 Autres informations

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition professionnelle
1,2,4-triméthylbenzène	<b>EU OEL (Europe, 12/2009). Remarques: list of indicative occupational exposure limit values</b> TWA: 100 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. TWA: 20 ppm 8 heures.

**Autre Limites d'exposition** : CMR: Voir Information toxicologique (section 11)

**Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi, comme celles qui suivent : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition par inhalation aux agents chimiques à des fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures pour l'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphère des lieux de travail - Exigences générales concernant la performance des procédures de mesure des agents chimiques) Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

### DNEL/DMEL

Aucune DNEL/DMEL disponible.

### PNEC

Aucune PNEC disponible.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, on utilisera une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de matières particulaires et de vapeurs de solvants inférieures à la LEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

#### Mesures de protection individuelle

**Protection respiratoire** :

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques. Consulter la norme européenne EN 1149 pour de plus amples renseignements sur les exigences de concepts et de matériaux, ainsi que sur les méthodes d'essai.
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
- Gants** : En cas de manipulation prolongée ou répétitive, porter les types de gants suivants :  
4 à 8 heures polyéthylène (PE) ou Viton® Gants.  
Références: <http://www.esig.org/en/library/publications/best-practice-guides>
- Autre protection pour la peau** Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection oculaire/faciale** : Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

### Contrôle de l'action des agents d'environnement

Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Apparence

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Non disponible.
- Odeur** : Hydrocarbure.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : Non disponible.
- Point de fusion** : Non disponible.
- Point d'ébullition** :  $\geq 30$  °C
- Point d'éclair** : Vase clos:  $< -40$  °C [theoretical]
- Taux d'évaporation** : Non disponible.
- Inflammabilité (solides et gaz)** : Gaz inflammable.
- Durée de combustion** : Non applicable.
- Vitesse de combustion** : Non applicable.
- Limites d'explosivité**
- Seuil minimal:** : 1 %Vol
- Seuil maximal:** : 8 %Vol
- Tension de vapeur** :  $< 58$  hPa
- Densité de vapeur** : Non disponible.
- Densité** :  $\sim 0.7$  g/cm<sup>3</sup>
- Solubilité** : Non disponible.

*GILNOX Antioxydant Spray; Colourless*

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non disponible.
Température d'auto-inflammation	: ca 280 °C
Température de décomposition	: Non disponible.
Viscosité	: Cinématique (20°C (68°F)): <0.07 cm <sup>2</sup> /s (<7 cSt) Cinématique (40°C (104°F)): <0.07 cm <sup>2</sup> /s (<7 cSt)
Caractéristiques d'explosivité	: Non disponible.
Propriétés oxydantes	: Non disponible.

### 9.2 Autres informations

TDAA	: Non disponible.
------	-------------------

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Non disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la Section 7).

### 10.3 Risque de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

### 10.4 Conditions à éviter

Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.

### 10.5 Matériaux incompatibles

Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques :  
agents oxydants, alcalins forts, acides forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## SECTION 11: Données toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Le produit est classé comme dangereux selon le règlement (CE) 1272/2008 tel qu'amendé. Voir sections 2 et 3 pour obtenir des détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets nocifs pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et des voies respiratoires ou des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Un contact répété ou prolongé avec le mélange peut causer l'élimination du gras naturel de la peau, ce qui se traduit par une dermatite de contact non allergique et une absorption cutanée. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

### Substances / Mélanges

Toxicité aiguë :

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
2-tert-butylhydroquinone	DL50 Orale	Rat	700 mg/kg	-
1,2,4-triméthylbenzène	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	18000 mg/m <sup>3</sup>	4 heures

### Estimations de la toxicité aiguë

## SECTION 11: Données toxicologiques

Voie	Valeur ETA
Orale	14285.7 mg/kg
Inhalation (vapeurs)	1264 mg/l

<b>Irritation/Corrosion</b>	: Non disponible.
<b>Sensibilisation</b>	: Non disponible.
<b>Mutagénicité</b>	: Non disponible.
<b>Cancérogénicité</b>	: Non disponible.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	: Non disponible.
<b>Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -</b>	: Non disponible.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -</b>	: Non disponible.
<b>Risque d'absorption par aspiration</b>	: Risque d'absorption par aspiration. Si le produit est avalé, il peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions.
<b>Toxicité chronique</b>	: Non disponible.
<b>Tératogénicité</b>	: Non disponible.

### Autres renseignements

<b>Toxicocinétique</b>	
<b>Absorption</b>	: Non disponible.
<b>Distribution</b>	:
<b>Métabolisme</b>	: Non disponible.
<b>Élimination</b>	: Non disponible.

## SECTION 12: Données écologiques

Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. Ne pas vider dans des drains ou cours d'eau. Voir Sections 2 et 3 pour obtenir des détails.

### 12.1 Données toxicologiques

Non disponible.

### 12.2 Persistance et dégradation

Non disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP <sub>ow</sub>	BCF	Potentiel
naphtha (petroleum), hydrodesulphurized heavy	-	10 à 2500	élevée
1,2,4-triméthylbenzène	3.63	120.23	faible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Non disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

<b>PBT</b>	: P: Non disponible. B: Non disponible. T: Non disponible.
<b>vPvB</b>	: vP: Non disponible. vB: Non disponible.

### 12.6 Autres effets nocifs

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.

**Méthodes de traitement des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

**Déchets Dangereux** : Oui.

### Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation de déchet
08 03 12*	déchets d'encre contenant des substances dangereuses

## SECTION 14: Informations relatives au transport

**Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

### Réglementation internationale concernant le transport

**14.1 Numéro ONU** : UN1950

**14.2 Nom d'expédition correct** : AEROSOLS

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** : 2



**14.4 Groupe d'emballage** : -

**14.5 Dangers environnementaux** : Dangereux pour l'environnement aquatique

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : Non applicable.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

### Autres informations

#### ADR ADN

**Code de classification** : 5F  
**Dispositions particulières** : 190, 327, 625, 344  
**Numéro d'identification du danger** : Non disponible.  
**Code tunnel ADR** : (D)  
**Quantité limitée** : 1 L

#### IMDG

**Programmes d'urgence ("EmS")** : F-D, S-U  
**Polluant marin** : Oui.  
**Substances polluantes en milieu marin** : Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy

**GILNOX Antioxydant Spray; Colourless**

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Quantité limitée	:	1L	
<b>IATA</b>		<b>Qté max.</b>	<b>Instructions de conditionnement</b>
Avion-passagers et avion-cargo	:	75 L	203
Avion-cargo uniquement	:	150 L	203
Quantité limitée	:	30 L	Y203

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

UE - Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances extrêmement préoccupantes**

Aucun des composants n'est répertorié.

**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux** : Non applicable.

**Teneur en COV** : ~ 35.6 % ~ 249.2 g/L

**Inventaire d'Europe** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Réglementations nationales**

**Usage industriel** : L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité ne dégage pas l'utilisateur final de l'évaluation des risques sur le lieu de travail, comme demandée par d'autres législations de santé et de sécurité. Les textes de la réglementation nationale de la santé et sécurité au travail s'adressent à l'utilisation de ce produit au travail.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

## SECTION 16: Autres informations

**CEPE MSDS Code** : 2

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes** : ETA = Estimation de la toxicité aiguë  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
DMEL = dose dérivée avec effet minimum  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques  
CPSE = concentration prédite sans effet  
RRN = Numéro d'enregistrement REACH  
vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

**Procédure utilisée pour obtenir la classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP/GHS]**

GILNOX Antioxydant Spray; Colourless

**SECTION 16: Autres informations**

Classification	Justification
Aerosol 1, H222, H229 STOT SE 3, H336 STOT RE 1, H372 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	Sur la base de données d'essais Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul
<b>Texte complet des phrases de danger abrégées</b> :	
H222, H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H372 (système nerveux central (SNC))	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (système nerveux central (SNC))
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Date d'impression** : 5/3/2017  
**Date d'édition/ Date de révision** : 12/23/2016  
**Date de publication précédente** : 12/14/2016  
**Version** : 3.03

**Avis au lecteur**

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.